

MATÉRIEL DE FORMATION

Titre :

Fertilisant organique azote-phosphore-potassium à partir de fumier de volaille via un procédé de déshydratation "SECONOV" (ID:370)

Formation :

Quel est le produit ?

Le produit ressemble à des boulettes sphériques brunes de 1,5 cm de diamètre. Le produit "Fientes de volaille séchées" (DPD) est fabriqué à partir des effluents de volaille de l'exploitation agricole française "La Vallée", en Charente-Maritime (F), par séchage avec le procédé SECONOV.



Catégorie de produit : PFC 1.A.I - engrais organique solide (règlement UE 2019/1009 du 5 juin 2019) de type ternaire.

Qui est le vendeur du produit ?

Le vendeur est Christophe RICHARD de l'EARL La Vallée.

Quels sont les autres produits et services fournis par le vendeur ?

Aucune.

Quelle est la teneur en nutriments du produit ?

4,6 % N - 3 % P₂O₅ - 2,9 % K₂O - 1,25 % SO₃ dans la matière première.
OM = 65 % RM - C/N = 7,1

Quels sont les avantages du produit et les problèmes abordés ?

Les fientes de volaille déshydratées sont un engrais obtenu par un simple traitement thermique sans apport chimique. L'origine agricole de ce produit assure une grande capacité de recyclage dans le sol. Produit à faible teneur en eau, la fiente de volaille déshydratée est un engrais organique offrant des conditions d'épandage confortables pour le voisinage : pas d'odeur.

Le faible rapport C/N indique une propriété réelle pour nourrir les cultures et pas seulement l'apport de matière organique. Son équilibre entre les trois éléments majeurs permet de couvrir les principaux besoins des cultures.

Quels équipements et méthodes peuvent être utilisés pour appliquer le produit ?

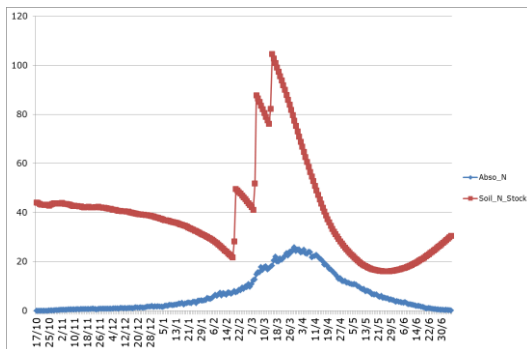
Il est recommandé de porter des gants et un masque pour la manipulation dans les serres. Pour l'application au sol sur les terres arables, le produit peut être épandu avec un épandeur universel ou avec certains épandeurs équipés de tables d'épandage.

Comment utiliser le produit ?

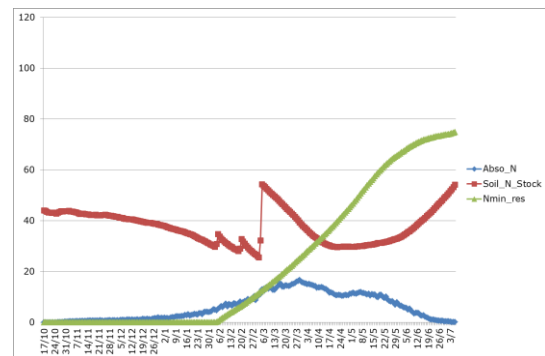
Culture : Principalement en plein champ mais peut être utilisé en serre.

L'utilisation du DPD peut assurer une libération d'azote mieux adaptée aux besoins des cultures :

Exemple de culture de blé d'hiver

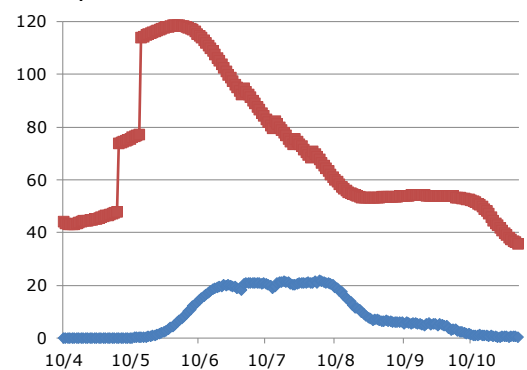


Avec 3 apports de N minéral

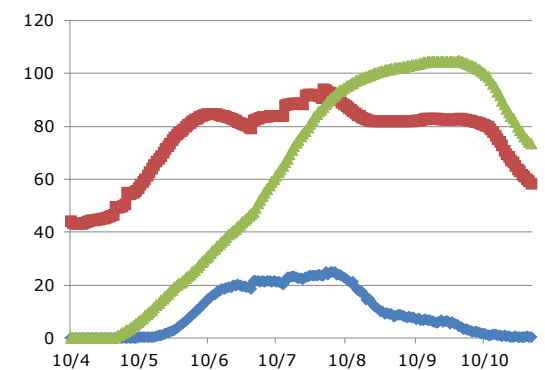


Avec 2 fournitures de DPD et une fourniture de N minéral

Exemple de culture de maïs



Avec 2 apports de N minéral



Avec 2 fournitures de DPD

Courbe bleue : N absorbé par la culture (x100 g N/ha) - Courbe rouge : stock de N minéral dans le sol (kg N/ha) - Courbe verte : N libéré par le DPD (kg N/ha)

Le stock de N minéral dans le sol augmente moins fortement, l'absorption de N dure plus longtemps ; l'azote est mieux réparti pendant la croissance de la plante et est mieux valorisé par la culture.

Doses typiques : de 1 à 4 t/ha selon les objectifs de récolte. Ce produit peut être utilisé comme premier apport fertilisant.

- Blé/Orge : 1 à 2 tonnes/ha
- Maïs : 1 à 3 tonnes/ha
- Colza : 1 à 3 tonnes/ha
- Tournesol : 1 tonne/ha
- Raisins : 1 tonne/ha

On considère qu'une tonne/ha apporte à la culture : 32 kg N/ha - 12 kg P₂O₅/ha - 18 kg K₂O/ha. Ces valeurs doivent être spécifiées en fonction des conditions locales à l'aide d'essais agronomiques.

Cultures recommandées : Blé, Orge, Colza, Maïs, Tournesol, Pomme de terre, Raisin, Arbres fruitiers.

Application sur les cultures :

- Il est recommandé de porter des gants et un masque pour la manipulation dans les serres.
- Pour l'application au sol sur les terres arables, le produit peut être épandu avec un épandeur universel ou avec certains épandeurs équipés de tables d'épandage.

Quand ?

- Pour les cultures d'hiver : dès que la végétation reprend - en cas de crédit d'azote élevé dans le sol, attendre une dizaine de jours (attention à la réglementation environnementale locale concernant les périodes de fertilisation) ;
- Pour les cultures de printemps : 15-20 jours après le semis.

Stockage : Le produit DPD peut être stocké en tas mais sous abri et dans un endroit sec.



Quelles sont les autorisations des autorités et dans quels pays de l'UE ?

Commercialisation en France selon la norme française NF U42-001.

Combien cela coûte-t-il ?

4 - 40 €/tonne (valeur de base) ou 125 €/ha (valeur moyenne en fonction de la culture, de l'objectif de récolte, du sol...)

Pour plus d'informations : https://nutriman.net/farmer-platform/product/id_370